



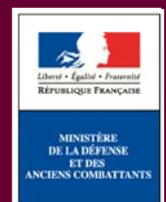
**Centre interarmées  
de concepts,  
de doctrines et  
d'expérimentations**



**Renforcement  
des capacité africaines  
de maintien de la Paix**

**Doctrine interarmées  
DIA-3.4.7(B)\_RECAMP(2011)**

**N° 179/DEF/CICDE/NP du 22 septembre 2011**



Intitulé *Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP)*, le Concept interarmées (DIA) 3.4.7(B) respecte la charte graphique définie dans la Publication interarmées (PIA) 7.2.4 (n° 161/ DEF/CICDE/NP en date du 18 juin 2010). Ladite charte graphique est elle-même conforme aux prescriptions de l'*Allied Administrative Publication (AAP) 47* (intitulée "*Allied Joint Doctrine Development*"). Elle applique également les règles décrites dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* (LTRUIN, ISBN 978-2-7433-0482-9) dont l'essentiel est disponible sur le site Internet [www.imprimerienationale.fr](http://www.imprimerienationale.fr) ainsi que les prescriptions de l'Académie française. La jaquette de ce document a été créée par la sous-direction Synergie doctrinale (SD-SD) du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE)<sup>1</sup>. L'impression a été réalisée par le Service parisien d'administration centrale (SPAC) / Pôle graphique de Paris (PGP). **Attention : La seule version de référence de ce document est la copie électronique mise en ligne sur le site Intradef du CICDE (<http://www.cicde.defense.gouv.fr>) dans la rubrique *Corpus conceptuel et doctrinal interarmées* !**

---

<sup>1</sup> Photos ministère de la Défense et [www.amaniafricacycle.org](http://www.amaniafricacycle.org).



DIA-3.4.7(B)<sup>2</sup>

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS  
AFRICAINES DE MAINTIEN  
DE LA PAIX  
(RECAMP)**

N° 179/DEF/CICDE/NP du 22 septembre 2011

---

<sup>2</sup> La lettre B signifie que le document original a subi une révision complète depuis sa première promulgation.

(PAGE VIERGE)

## Lettre de promulgation



L'Amiral Édouard GUILLAUD  
Chef d'état-major des armées  
(CEMA)

Paris, le 22 septembre 2011  
N° 179/DEF/CICDE/NP

1. Depuis 1998, pour répondre à la volonté des pays africains de gérer la sécurité de leur continent, la France a réorienté sa coopération militaire en l'inscrivant dans le concept de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP). Ce concept a constamment évolué depuis sa création pour répondre aux mutations stratégiques et aux besoins de sécurité du continent. Adossé depuis 2002, à l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, il a été refondu en 2004 puis complété depuis 2007 par le partenariat stratégique entre les pays d'Afrique et l'Union européenne (*EURORECAMP*).
2. Une nouvelle adaptation s'impose aujourd'hui sous l'effet conjugué des changements profonds que connaît l'Afrique. L'action de la France doit s'inscrire dans une approche résolument multilatérale aux côtés des autres acteurs qui s'investissent au profit de la paix et de la sécurité sur ce continent. Pour gagner en efficacité et en lisibilité, j'ai décidé d'élargir le champ d'application de la coopération militaire en Afrique en :
  - a. Poursuivant les travaux visant la pleine capacité opérationnelle des forces africaines en attente à l'horizon 2015.
  - b. Accentuant notre soutien à l'engagement des contingents africains dans les opérations de maintien de la paix sur le continent.
  - c. Appuyant le renforcement des capacités d'exercice de la souveraineté de nos partenaires.
3. Cette nouvelle version du concept RECAMP rendra l'action de nos armées en Afrique plus lisible et plus à même de s'intégrer dans un cadre interministériel et multinational.

(PAGE VIERGE)

## Récapitulatif des amendements

1. Ce tableau constitue le recueil de tous les amendements proposés par les lecteurs, quelque soit leur origine et leur rang, transmis au Sous-directeur Synergie doctrinale (SD-SD) du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) en s'inspirant du tableau proposé en annexe C (voir page 43).
2. Les amendements validés par le CICDE ou la division emploi de l'EMA sont inscrits **en rouge** dans ce tableau dans leur ordre chronologique de prise en compte.
3. Les amendements pris en compte figurent **en violet** dans la nouvelle version.
4. La jaquette du document et la page intérieure de couverture sont corrigées pour signaler l'existence d'une nouvelle version. Le numéro d'enregistrement officiel doit alors comporter la mention de la nouvelle édition (exemple : « *Troisième édition* »).
5. La version électronique du texte de référence interarmées amendé remplace la version antérieure dans toutes les bases de données informatiques.

<b>N°</b>	<b>Amendement</b>	<b>Origine</b>	<b>Date de validité</b>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

(PAGE VIERGE)

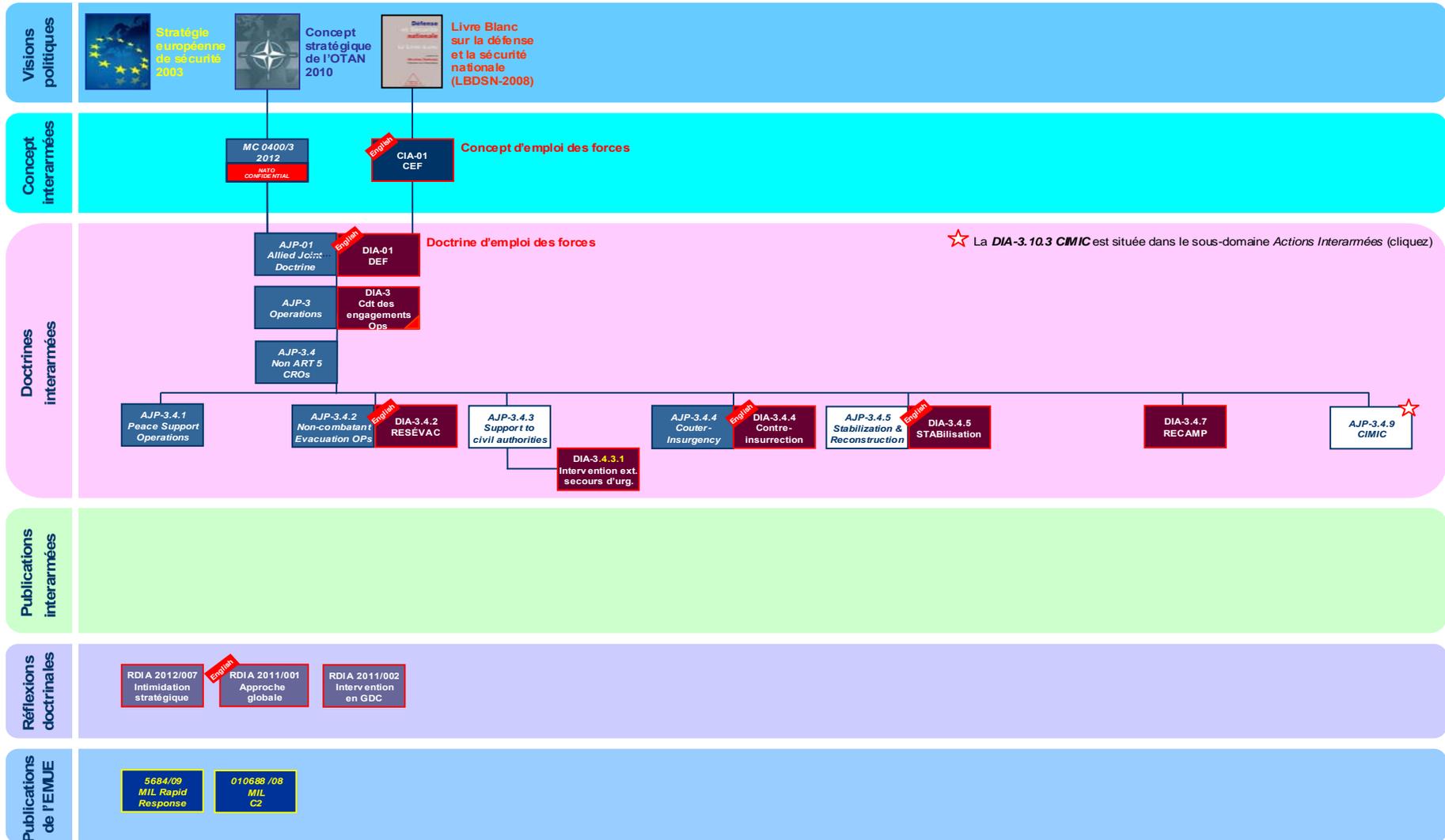
### Références

- a. *Défense et sécurité nationale. Le Livre Blanc*, Odile Jacob, La documentation française – juin 2008 (ISBN : 978-2-7381-2185-1), préface du Président de la République, Nicolas Sarkozy. Par commodité, ce document est désigné dans la suite du corps de texte par le sigle LBDSN-2008.
- b. *Discours du président de la République, Nicolas Sarkozy au Cap (Afrique du Sud)*, le 28 février 2008 (disponible à l'adresse web [http://diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/afrique\\_1063/discours-nicolas-sarkozy-afriaue-du-sud-28.02.08\\_49780.html](http://diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/afrique_1063/discours-nicolas-sarkozy-afriaue-du-sud-28.02.08_49780.html)).
- c. **Ce document annule et remplace la PIA-03.121 intitulée *Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la Paix (RECAMP)*, n° 970/DEF/EMA/EMP.1/NP du 27 septembre 2004.**

(PAGE VIERGE)



# Domaine 3.4 Prévention et gestion de crise



(PAGE VIERGE)

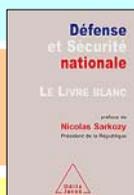
	<b>Page</b>
<b>Chapitre 1 – La paix et la sécurité en Afrique, un enjeu partagé</b> .....	<b>15</b>
<b>Section I</b> Vers une appropriation de la sécurité par les Africains .....	15
Les nouvelles menaces.....	15
L'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) en marche .....	17
<b>Section II</b> L'environnement international .....	17
L'approche multinationale .....	17
L'Union européenne.....	17
Les initiatives nationales .....	18
<b>Section III</b> La nouvelle feuille de route de la France en Afrique .....	18
<b>Chapitre 2 – Le concept RECAMP</b> .....	<b>19</b>
<b>Section I</b> Un concept en sonstante évolution .....	19
<b>Section II</b> Finalités .....	19
<b>Section III</b> Principes .....	21
Volontariat.....	21
Appropriation africaine .....	21
Globalité de l'approche .....	21
Recherche de partenariat en et hors d'Afrique.....	21
<b>Section IV</b> Modes d'action retenus .....	22
<b>Chapitre 3 – La formation individuelle des cadres</b> .....	<b>23</b>
<b>Section I</b> Conseil et interface auprès des organisations africaines .....	23
<b>Section II</b> Réflexion stratégique et sensibilisation des élites .....	23
<b>Section III</b> Formation et entraînement des cadres africains .....	25
<b>Section IV</b> Enseignement du français.....	25
<b>Chapitre 4 – Le soutien à l'organisation et l'entraînement des états-majors et des unités</b> .....	<b>27</b>
<b>Section I</b> Développement de la capacité d'anticipation et de conduite de crise des états-majors .....	27
<b>Section II</b> Renforcement des capacités opérationnelles des unités .....	27
L'instruction opérationnelle et technique élémentaire et tactique.....	27
Le cycle d'entraînement et d'exercice RECAMP.....	27
<b>Chapitre 5 – Le soutien opérationnel aux contingents</b> .....	<b>29</b>
<b>Section I</b> Soutien avant déploiement de la force .....	29

	Mise à disposition d'équipements : les dépôts RECAMP .....	29
	Préparation opérationnelle des unités .....	29
	Acheminement.....	29
<b>Section II</b>	Soutien logistique après déploiement de la force.....	30
	Soutien des équipements mis à disposition de la France .....	30
	Soutien logistique de la Force.....	30
	Soutien administratif et financier .....	30
<b>Section III</b>	Soutien au processus de résolution de crise.....	30
	Mise à disposition d'experts .....	30
	Renforcement de la force.....	30
	Appui par une force extérieure.....	30
<b>Chapitre 6 – Un besoin de coordination plus que jamais nécessaire</b> .....		33
<b>Annexe A – Les acteurs Français de RECAMP</b> .....		35
<b>Annexe B – RECAMP RENOVÉ : approche stratégique française de la sécurité en Afrique</b> .....		39
<b>Annexe B (suite) – Catalogues des points décisifs</b> .....		41
<b>Annexe C – Demande d'incorporation des amendements</b> .....		43
<b>Annexe D – Lexique</b> .....		45
<b>Partie I</b>	Sigles, acronymes et abréviations.....	45
<b>Partie II</b>	Termes et définitions.....	47
<b>Résumé (quatrième de couverture)</b> .....		48

# La paix et la sécurité en Afrique, un enjeu partagé

« Je réaffirme devant vous que la sécurité et la prospérité de la France et de l'Europe sont indissociables de la sécurité et de la prospérité de l'Afrique. »

Président Nicolas Sarkozy (discours du Cap, 28 février 2008)



« L'Afrique viendra au premier rang de notre stratégie de prévention pour les quinze ans à venir ».

(In Livre blanc sur la défense et la sécurité (LBDSN-2008, réf. a).



« L'Afrique...

ce serait une faute stratégique de relâcher notre présence sur ce continent. »

Alain Juppé, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, le 1<sup>er</sup> mars 2011



## Section I – Vers une appropriation de la sécurité par les Africains

### Les nouvelles menaces

101. Le continent africain est en mouvement. Les effets de la mondialisation, l'intégration politique progressive, la dynamique démographique et l'aspiration des peuples à la liberté et la justice manifestée au travers du « printemps arabe » constituent des accélérateurs de cette transformation et sont autant de défis à relever.
102. Mais parallèlement à ces changements, porteurs de perspectives d'évolution positive, se dessinent des mutations polymorphes et menaçantes :
103. Plus encore que l'émergence de phénomènes nouveaux tels que le terrorisme ou la piraterie à grande échelle, on assiste aujourd'hui à l'interconnexion croissante de menaces ou de risques sur fond de difficultés structurelles persistantes. Cette **complexification** est certainement le facteur principal des nouvelles menaces qui perturbent les équilibres fragiles du continent.
104. Le développement des institutions de l'État de droit est régulièrement défié par l'expression violente d'intérêts politiques, idéologiques, religieux ou simplement d'ordre mafieux. Allant jusqu'au terrorisme, établissant des connections plus ou moins directes avec les trafics illicites (drogues, personnes, armes), ce phénomène est souvent **transnational**.
105. À mesure que faiblit la probabilité de conflit armé interétatique classique sous l'effet des intégrations politiques et économiques en cours, on observe une mutation de la violence qui se **privatise** de plus en plus. À la fois débridée et disséminée, elle se développe sur fond de risques environnementaux (catastrophes naturelles ou d'ordre technologique), lesquels fragilisent les conditions déjà précaires du développement au profit des populations<sup>3</sup>. Ce cocktail explosif s'articule de façon complexe avec un mode de représentation politique parfois contesté, notamment lorsqu'il fait l'objet de modifications orientées de la constitution ou de processus électoraux insuffisamment transparents. Il agit comme un véritable four d'incubation de la violence pour des populations de plus en plus jeunes, urbaines et déracinées. Nous sommes en présence d'un cercle vicieux : les perturbations fragilisent l'action étatique qui peine dès lors à juguler l'enchaînement de violences, sources de nouvelles perturbations.
106. Ce paysage perturbé appelle des réponses étatiques et régionales. Concept par essence évolutif, RECAMP entend y contribuer en ciblant mieux le caractère transnational des menaces.

<sup>3</sup> Le facteur démographique est central dans l'approche des problématiques de sécurité sur le continent africain : l'ONU estime que la population va y doubler d'ici 2050 pour atteindre 2 milliards d'habitants.

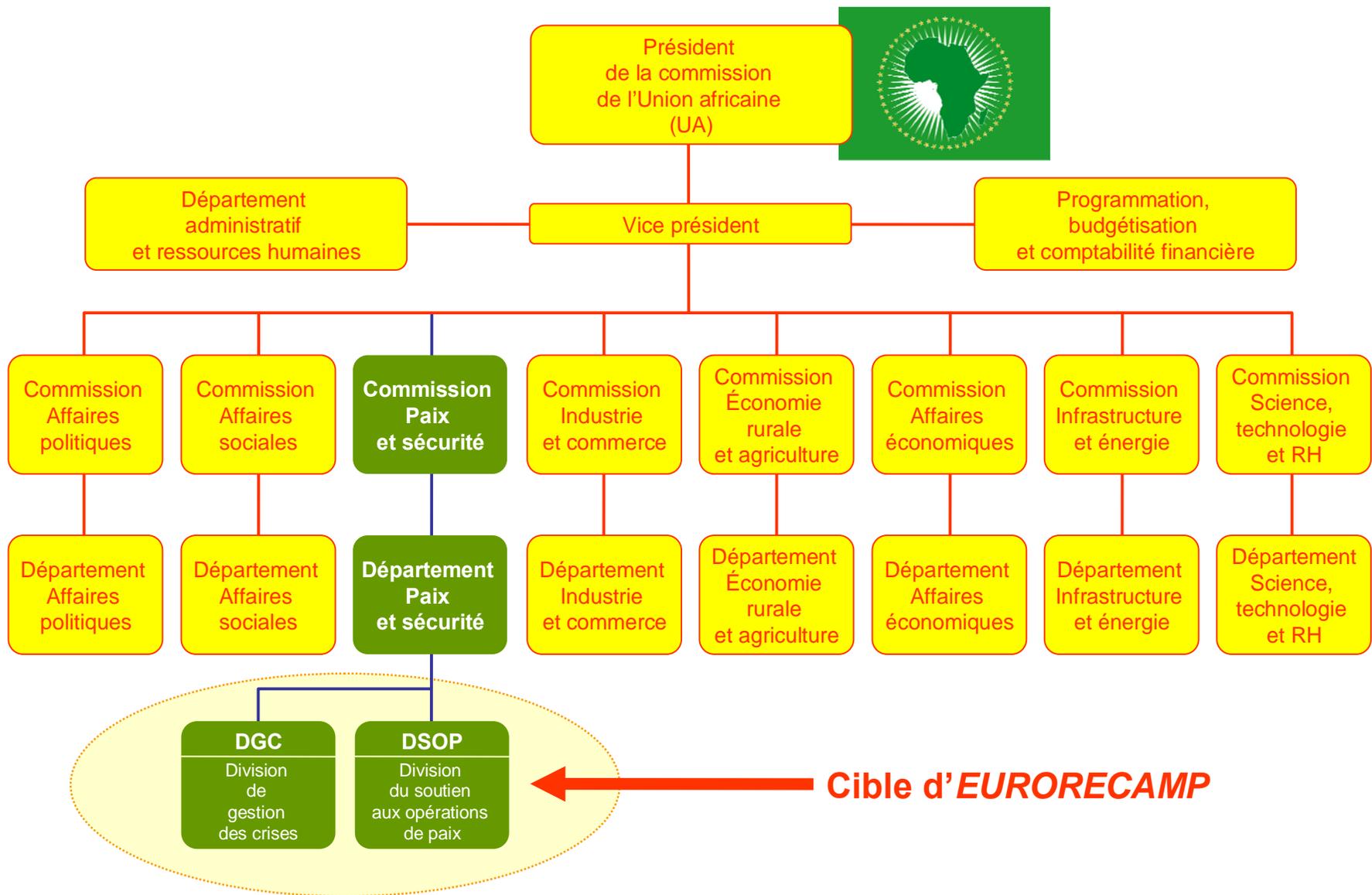


Figure 1 – La Commission de l'Union africaine (UA).

## L'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) en marche

107. La création de l'Union africaine (UA) en 2002 représente une étape importante de l'évolution institutionnelle du continent africain. L'évolution principale par rapport à l'Organisation de l'Union africaine a été la mise sur pied progressive d'une Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS)<sup>4</sup>, qui comporte cinq piliers dont la Force Africaine en Attente (FAA).
108. Subordonnée au Département paix et sécurité de l'UA, la FAA doit permettre à l'UA de déployer des missions d'appui à la paix et, le cas échéant, d'intervenir dans ses États membres.
109. Il est prévu que la FAA comprenne une composante militaire, une composante police (police ou gendarmerie) et une composante civile.
110. La montée en puissance de la FAA est conditionnée par la capacité des Organisations sous régionales (OSR) et de l'UA à mettre sur pied et entraîner en vue de leur certification des états-majors du niveau brigade et les unités qui leur sont subordonnées.
111. **Des partenariats visant à soutenir ce processus de montée en puissance sont activement recherchés par l'UA, les OSR et les États contributeurs, donnant une légitimité accrue au concept RECAMP.**
112. Par ailleurs, la contribution des contingents africains aux Opérations de maintien de la paix (OMP) sur le continent a connu une augmentation significative (les contingents africains atteignent 33 000 hommes en 2010 dont plus de 6000 formés par la France). Ces engagements – de plus en plus durs comme l'*AMISOM*<sup>5</sup> en Somalie – ont été menés jusqu'à présent en dehors de la logique FAA. RECAMP doit tenir compte de cette réalité pour élargir son champ d'application et favoriser toutes les initiatives menant à une pleine et entière autonomie africaine en matière de sécurité.

## Section II – L'environnement international

### L'approche multinationale

113. La sécurité et le développement du continent africain concernent l'ensemble de la communauté internationale et en premier lieu l'Organisation des Nations Unies (ONU). La France place cette organisation au cœur du système international et la stabilité globale s'inscrit dans le cadre des actions définies par sa Charte. C'est aujourd'hui en Afrique que l'ONU déploie le plus grand nombre de missions. La coordination avec cette organisation s'avère donc essentielle.
114. Devant la nécessité d'apaiser le continent africain pour favoriser son développement, d'autres acteurs majeurs du système international ont élaboré des stratégies pour l'Afrique : ainsi, le G8<sup>6</sup> met en œuvre un plan d'action conjoint pour l'Afrique depuis 2002. Il comporte un volet de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Il existe également des formats plus restreints de concertation, tels que le P3<sup>7</sup> au sein duquel la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis se rencontrent régulièrement depuis 1997.

### L'Union européenne

115. La stratégie de l'Union européenne (UE) pour l'Afrique<sup>8</sup>, adoptée lors du Conseil européen de décembre 2005, constitue la première initiative pour définir une approche inter-piliers de l'action de l'UE en Afrique. Elle manifeste la priorité accordée à l'Afrique et vise d'une part, à mieux coordonner les interventions en Afrique des États membres et de la Commission et d'autre part à établir un partenariat stratégique « *eurafricain* », fondé notamment sur le renforcement des capacités africaines de prévention et de gestion des conflits.

Inspiré de ce document, le Partenariat stratégique Afrique-UE a été adopté lors du Sommet conjoint de Lisbonne en décembre 2007. Sur cette base concrète, la stratégie de l'UE pour

---

<sup>4</sup> Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA (Durban – 09/07/02), déclaration solennelle sur une politique africaine commune de défense et de sécurité (Syte – février 2004), pacte de non agression et de défense commune de l'UA (Abuja – 31/01/05).

<sup>5</sup> *African Union MISsion in SOMalia*.

<sup>6</sup> Groupe des 8 pays les plus riches du monde.

<sup>7</sup> Panel ( ? ) 3.

<sup>8</sup> L'UE et l'Afrique: vers un partenariat stratégique (document 15961/05 du 19 décembre 2005).

l'Afrique est entrée dans une phase de mise en œuvre, en particulier le volet « *Paix et sécurité* », qui comporte trois actions prioritaires :

- a. Le renforcement du dialogue sur les enjeux de paix et de sécurité.
  - b. Le financement des opérations africaines de maintien de la paix.
  - c. La pleine opérationnalité de l'architecture africaine de paix et de sécurité.
116. C'est dans le cadre de cette dernière action que l'Union européenne s'est appropriée le concept *EURORECAMP*. Celui-ci reprend le principe d'un cycle d'entraînement, combinant séminaire et ateliers et se concluant par un exercice de poste de commandement. Le cycle, baptisé *AMANI AFRICA*, conduit en partenariat avec l'Union africaine, s'est achevé en octobre 2010 par un exercice qui a consacré l'*IOC*<sup>9</sup> du PC de crise situé au sein de la commission paix et sécurité de la commission de l'Union africaine. Le principe de « *nation-cadre* » - rôle tenu par la France au cours de ce premier cycle – a montré ses limites. Pour la partie européenne, le prochain cycle pourrait être pris en charge par une équipe intégrée directement dans les institutions à Bruxelles.
117. Il est essentiel de bien comprendre qu'*EURORECAMP* n'est pas une « *européanisation* » du concept français mais la simple prise en charge du niveau continental de l'AAPS par l'Union européenne conformément aux objectifs du partenariat décrit plus-haut.

### Les initiatives nationales

118. L'ensemble des initiatives américaines, coordonnées par *AFRICOM*<sup>10</sup>, britanniques avec le programme *ACPP*<sup>11</sup> et portugaises avec le programme *PAMPA*<sup>12</sup>, ou encore l'initiative de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (*TICAD*<sup>13</sup>) pour le Japon, concourent au renforcement de la sécurité en Afrique.
119. Ces actions peuvent être conduites en association avec d'autres pays, européens ou non, disposant ou non d'expertise ou de programmes d'envergure, au maintien de la paix en Afrique.

## Section III – La nouvelle feuille de route de la France en Afrique



« Je souhaite ... que la France s'engage davantage au côté de l'Union africaine pour construire le système de sécurité collective dont l'Afrique a besoin car la sécurité de l'Afrique c'est d'abord naturellement l'affaire des Africains. »

Président Nicolas Sarkozy. Discours du Cap (28 février 2008)

120. Dans son discours du Cap, le 28 février 2008, le Président de la République a mis en avant le caractère indissociable de la sécurité et de la prospérité de la France et de l'Europe, d'une part, et de la sécurité et de la prospérité de l'Afrique, d'autre part. Il a également exprimé la nécessité de refonder les relations de défense entre la France et l'Afrique. À ce titre, il a proposé l'adaptation des accords de défense aux réalités du temps présent, donné aux forces françaises stationnées en Afrique la mission de soutenir le processus de montée en puissance de la Force africaine en attente et marqué son intention de faire de l'Europe un partenaire majeur de l'Afrique en matière de paix et de sécurité.
121. Le dispositif militaire français en Afrique est en cours de réorganisation pour s'adapter à cette nouvelle réalité. Le principe du « *dialogue régional* » entre structures de commandement françaises et africaines (idée de miroir de la réforme « *de Saqui* »<sup>14</sup>) demeure pertinent pour accentuer notre effort d'accompagnement.

<sup>9</sup> *Initial operational capability*.

<sup>10</sup> La création de l'*AFRICA COMmand*, commandement régional dédié à l'Afrique, a été décidée en février 2007 pour mieux coordonner les actions des acteurs publics (Pentagone, Département d'État, *USAID*) et privés (ONG, sociétés civiles locales).

<sup>11</sup> *African Conflict Prevention Programme*. La politique britannique de prévention des conflits en Afrique est coordonnée au sein du *Conflict Prevention Pool*, structure interministérielle centralisant le financement de toutes les opérations visant à la prévention des conflits.

<sup>12</sup> Le Programme d'appui aux missions de la paix en Afrique (*PAMPA*) destiné, en priorité, aux Pays africains de langue officielle portugaise (*PALOP*) au Mozambique, en Angola, et au Cap-Vert.

<sup>13</sup> *Tokyo International Conference on African Development*.

<sup>14</sup> Du nom du général de corps d'armée Pierre de Saqui de Sannes, initiateur de cette réforme.

#### Section I – Un concept en constante évolution

201. Le principe d'une approche globale des questions de sécurité en Afrique a trouvé son expression initiale dans le concept RECAMP, lancé par la France en 1997, pour permettre aux pays africains de participer aux opérations de maintien de la paix.
202. Ce concept a progressivement évolué jusqu'à englober une large part du spectre des actions de coopération, tant structurelle qu'opérationnelle, conduites par la France.
203. Le constat d'un engagement croissant de l'Union européenne, souligné par le discours du Cap en 2008 mais patent depuis 2005, date de la publication de la stratégie africaine de l'UE, a conduit la France à proposer que l'UE assure la pleine responsabilité du partenariat avec l'UA, pour tout ce qui concerne la montée en puissance des outils de gestion de crise à la disposition du Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS).
204. Aujourd'hui, **le concept RECAMP développe la stratégie nationale de soutien à la paix et la sécurité en Afrique**, telle qu'elle est voulue par le président de la République. Elle s'inscrit dans un cadre multinational, en partenariat étroit avec tous les acteurs africains et en s'appuyant sur un dispositif éprouvé, en France comme sur le continent.

#### Section II – Finalités

205. S'inscrivant dans le cadre d'un vrai partenariat entre la France et des états ou organisations, agissant dans tout le continuum prévention – crise – sortie de crise, **le concept RECAMP porte une vision stratégique des enjeux de paix et de sécurité sur le continent africain à l'horizon 2015.**
206. Il doit être vu comme un fédérateur d'initiatives, sorte de boîte à outils conceptuelle. Il met en synergie des programmes, par ailleurs pertinents quand ils sont utilisés isolément, et qui contribuent à la réalisation des trois objectifs suivants :
  - a. **Soutenir l'AAPS**, en particulier les forces de la FAA, dont l'objectif de pleine capacité opérationnelle est désormais fixé à l'horizon 2015 par l'UA.
  - b. **Soutenir les contributeurs africains aux OMP**, dans toutes les étapes de leur engagement ; constitution d'une force, exécution de ses missions, voire soutien logistique.
  - c. **Renforcer les capacités spécifiques de certains états vulnérables**, dans un cadre bilatéral.

## La boîte à outils du concept RECAMP

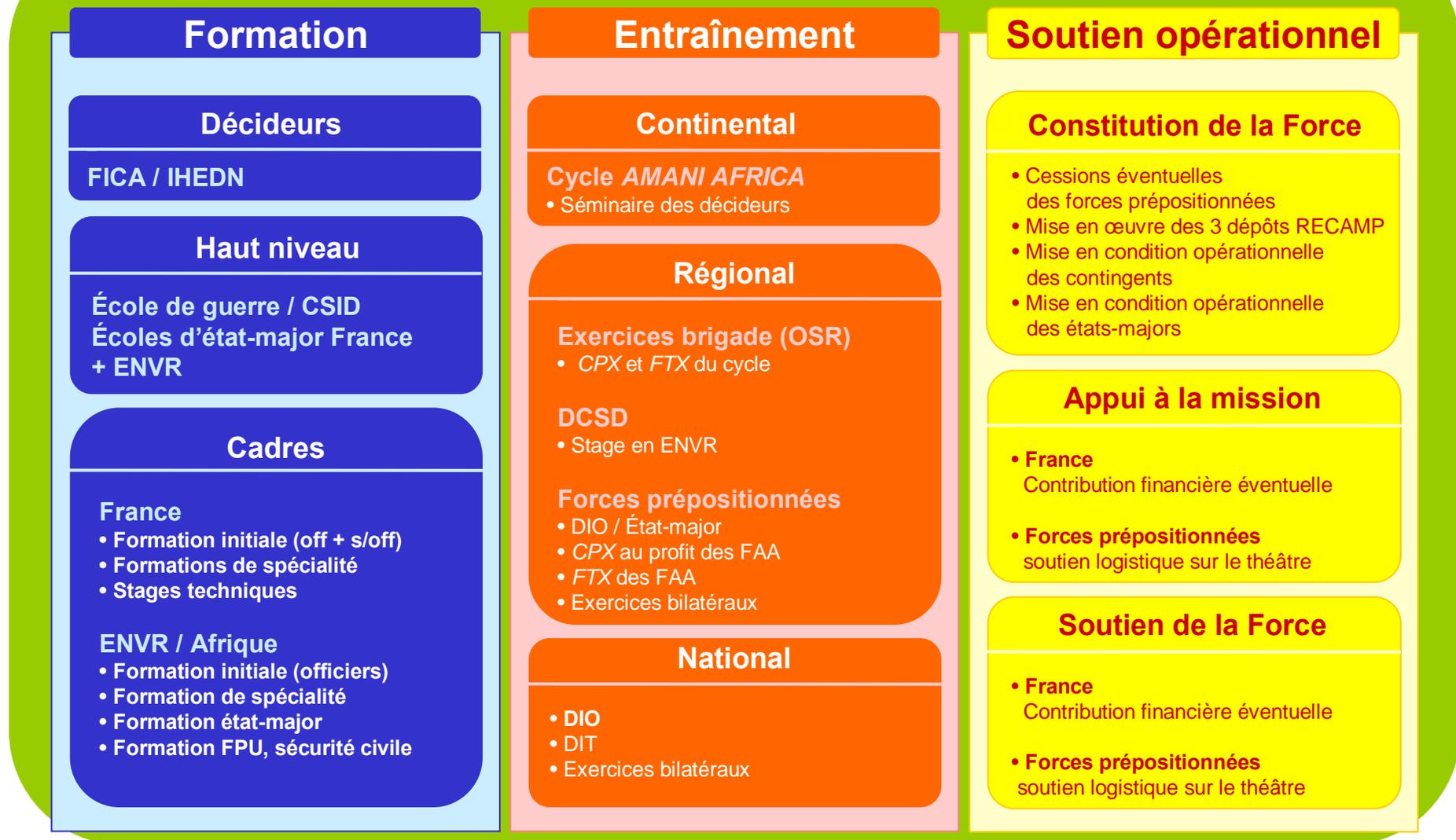


Figure 2- La boîte à outils du concept RECAMP.

## Section III – Principes

207. À un titre ou à un autre, les programmes représentés au sein de la boîte à outil RECAMP obéissent aux grands principes suivants :

### Volontariat

208. **Le concept RECAMP est fondé sur le volontariat des États et organisations** (africains et partenaires) pour contribuer au renforcement des capacités africaines de défense. La participation à cette action n'est pas subordonnée à une contribution aux engagements en opération. Chaque partenaire reste libre d'apprécier la nature (soutien diplomatique, participation militaire, aide financière ou matérielle), le volume et la durée de sa participation.

### Appropriation africaine

209. Depuis sa création, l'objectif de RECAMP est de permettre aux Africains de pouvoir assurer par eux-mêmes la sécurité de leur continent. Ils doivent en particulier assumer le rôle principal dans le montage et le déroulement des exercices, en cohérence avec la montée en puissance des forces en attente.
210. La place centrale des organisations sous régionales comme piliers des activités d'entraînement est reconnue, à côté du traditionnel lien bilatéral.
211. Enfin la participation d'acteurs africains à l'élaboration du concept témoigne d'une approche pragmatique visant à adapter les lignes directrices aux multiples réalités d'un continent en pleine évolution.

### Globalité de l'approche et spécificité des actions

212. Le caractère multidimensionnel des crises (socio-économiques, politiques, culturelles ou encore ethniques) impose une approche globale permettant d'intégrer d'emblée les dimensions civiles et militaires dans un continuum prévention / conflit / post-conflit. S'inscrivant dans une perspective interministérielle, ce concept tend moins à additionner des capacités qu'à les conjuguer. Outre la coordination des moyens, il met en exergue la mise sur pied nécessaire de capacités civiles de prévention et de gestion des crises, en particulier dans le domaine de la sécurité intérieure et des actions d'urgence (forces de police et de gendarmerie, sécurité civile).
213. Cette **complémentarité** des capacités, particulièrement pertinente au profit de l'autonomisation de l'appareil de sécurité collective en Afrique, ne doit pas faire l'objet de confusion. Chaque domaine (armées, police, justice, développement), s'il tient compte du périmètre des autres, conserve un champ d'actions particulier, répond à des menaces ou des dysfonctionnements bien distincts et intervient spécifiquement à des périodes bien identifiées dans le déroulement d'une crise.

### Recherche de partenariats en et hors Afrique

214. Les échanges d'informations avec les partenaires des pays développés doivent être encouragés, afin d'éviter les risques de duplication entre projets bilatéraux et pour assurer une plus grande cohérence de l'action de la communauté internationale vis-à-vis des pays africains.
215. De même le partenariat avec les pays africains disposant de capacités supérieures au profit des autres pays du continent doit être développé.
216. Enfin l'ouverture à la sphère privée doit faire l'objet d'une attention soutenue sous l'angle des moyens complémentaires (financements alternatifs) qu'elle apporte mais également en raison de la nécessaire coordination qui doit l'accompagner pour éviter de perturber une action étatique plus conventionnelle.

## Section IV – Modes d'action retenus

217. Il s'agit de mettre en œuvre les moyens humains, financiers et techniques de la coopération structurelle et de la coopération opérationnelle pour atteindre les objectifs évoqués plus haut, selon les modalités suivantes :
- a. La formation individuelle des cadres.
  - b. Le soutien à l'entraînement ou l'organisation des états-majors, des unités et des institutions qui interviennent dans l'architecture de paix et de sécurité.
  - c. Le soutien opérationnel aux contingents engagés dans des OMP.

## Chapitre 3

### La formation individuelle des cadres

301. Cette formation est principalement de la responsabilité de la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) du Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE). Elle peut financer des stages courts ou longs en France, au sein des centres et écoles du ministère de la défense. Ces scolarités sont proposées aux partenaires africains après coordination avec l'EMA et les armées. Elle doit répondre à des besoins identifiés en liaison avec les partenaires bénéficiaires de ce dispositif et s'inscrire dans les objectifs de formation des cadres tels que définis par l'Union africaine et les organisations sous-régionales.
302. Par ailleurs, pour respecter le principe de l'appropriation, la DCSD a progressivement mis sur pied un réseau de centres de formation sur le continent africain, en partenariat avec les pays hôtes : les Écoles nationales à vocation régionale (ENVR). Cette initiative correspond au principe d'appropriation dans le domaine de la formation, gage d'une véritable autonomie dans le long terme.

#### Section I – Conseil et interface auprès des organisations africaines

303. Des officiers supérieurs sont affectés auprès de l'Union africaine et des communautés économiques régionales<sup>15</sup>. Ils apportent leur expertise aux responsables politiques et militaires de ces organismes. Relais d'action, ils sont également capables d'assurer l'interface entre ces structures et les organismes français, EMA, DAS<sup>16</sup>, DCSD et COMmandements InterArmées (COMIA) déployés sur le continent.

#### Section II – Réflexion stratégique et sensibilisation des élites

304. La réflexion stratégique, comme la sensibilisation des élites politico-militaires, est faite par des formations de haut niveau.
305. **En France**, la DCSD organise chaque année, en étroite collaboration avec l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), le Forum de l'IHEDN pour le continent africain (FICA). Ce forum réunit des représentants de l'ensemble des pays du continent africain ainsi que des responsables de l'Union africaine et des organisations sous-régionales. Il associe aussi les pays et organisations partenaires de la montée en puissance de l'architecture africaine de paix et de sécurité.
306. L'école de guerre accueille en outre des officiers supérieurs africains appelés à de hautes responsabilités au sein de leur institution militaire.
307. **En Afrique**, une formation de niveau stratégique est dispensée par le cours supérieur interarmées de défense (CSID) de Yaoundé, au Cameroun, qui travaille en partenariat étroit avec l'École de guerre (EdG). Un institut de haut niveau (type IHEDN) pourrait faire l'objet d'un projet de création de façon à parachever cette structure de réflexion stratégique.
308. Au-delà de ces dispositifs de formation, RECAMP a vocation à servir de référence pour un dialogue avec tous les instituts (africains, français et internationaux) qui s'intéressent à la question de la stabilité du continent. Confrontant l'action menée selon les principes décrits dans ce texte aux analyses et réflexions du cercle des « *africanistes* » (universitaires, journalistes spécialisés), ces échanges doivent permettre de clarifier les lignes d'opération, les objectifs intermédiaires pour ne jamais perdre de vue l'État final recherché ou EFT (une capacité autonome du continent africain pour l'anticipation et la gestion des crises – voir annexe B).

<sup>15</sup> À ce jour, la DCSD a affecté un officier supérieur auprès de l'UA, de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), de la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale), de l'EASFCOM (*Eastern Africa Stand-by Force COordination Mechanism* – Mécanisme de coordination de la force en attente de l'Afrique de l'Est) et cherche à ouvrir un poste auprès de la SADC (/).

<sup>16</sup> Délégation aux Affaires Stratégiques.

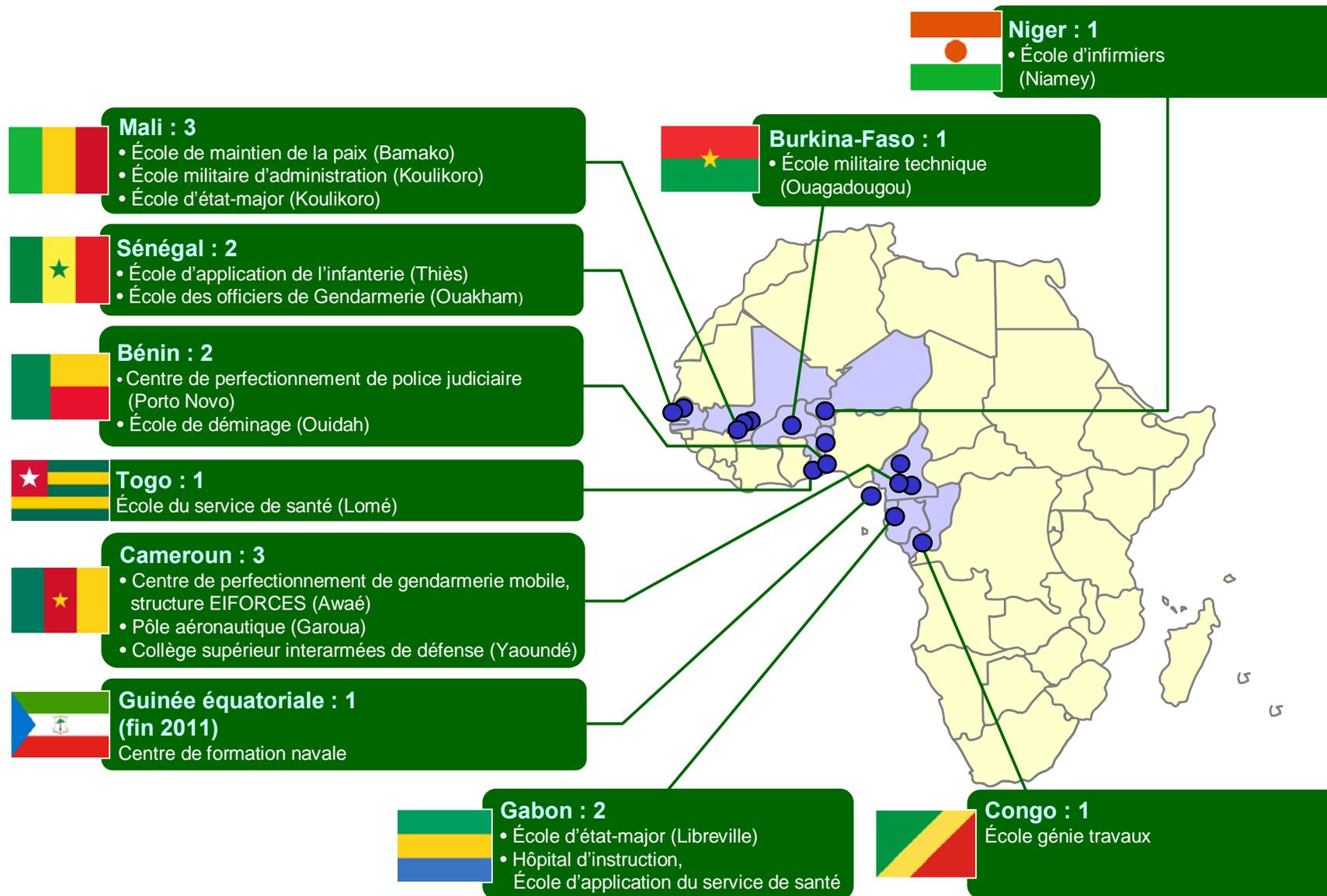


Figure 3 – Les Écoles nationales à vocation régionale (ENVR).

### Section III – Formation et entraînement des cadres africains

309. **En France**, la formation de niveau opératif, tactique et technique est réalisée dans les différentes écoles de formation des trois armées, de la gendarmerie et des services. L'accent est mis sur la formation des officiers mais la formation de certains sous-officiers très spécialisés est également prise en compte.
310. **En Afrique** et dans un cadre bilatéral, la France soutient dans plus d'une quinzaine de pays du continent une trentaine d'écoles nationales qui contribuent au renforcement des capacités africaines.
311. La formation des *Formed Police Units (FPU)* est un volet important car leur souplesse d'emploi en fait un instrument idéal pour s'engager en soutien et en complémentarité des unités militaires (FAA, OMP, cas du projet EIFORCES<sup>17</sup> au Cameroun).
312. Mais la France est surtout engagée dans le développement d'un important réseau d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR<sup>18</sup>).
313. La vocation d'une ENVR est de proposer, au sein d'une école placée sous la souveraineté d'un pays partenaire et au profit de l'ensemble du continent africain, des capacités et un programme de formation de niveau identique à celui d'une école militaire française, mais adaptés aux spécificités africaines. Au terme d'une convention, au départ bilatérale (cf. EMP<sup>19</sup> de Bamako), le pays hôte fournit le terrain, les bâtiments, les moyens et l'encadrement nécessaires au fonctionnement général de l'école. La France apporte quant à elle le soutien technique et l'expertise nécessaires au contenu des formations. En contrepartie de ce soutien, le pays hôte accepte que son école accueille des stagiaires venant d'autres pays africains dont le transport et les frais de scolarité sont supportés par la France ou tout autre partenaire.
314. La France encourage en outre d'autres pays partenaires de l'Afrique, européens ou non, ainsi que l'Union européenne à devenir partenaires des ENVR en contribuant à leur rayonnement, à leur développement et à leurs activités de formation. Les organisations sous-régionales africaines sont également invitées à participer activement à ces centres de formation, qui contribuent pleinement à la montée en puissance de la FAA.

### Section IV – L'enseignement du français

315. S'adressant à l'ensemble des niveaux de responsabilité, l'enseignement du français est en pleine expansion. Il est destiné à favoriser l'interopérabilité entre contingents et au sein des états-majors de tous niveaux. Il contribue à une meilleure intégration du personnel africain affecté dans les structures régionales et sous-régionales de planification et de conduite des opérations. Il permet enfin de faciliter l'engagement de troupes non francophones sur des théâtres de l'Afrique francophone.

---

<sup>17</sup> École Internationale des FORCES de Sécurité.

<sup>18</sup> Fin 2010, on dénombre 17 écoles nationales à vocation régionale. Ce nombre est appelé à s'accroître pour couvrir, à terme, l'ensemble des spécialités et des niveaux de formation dont les armées africaines ont besoin pour remplir les missions de maintien de la paix.

<sup>19</sup> École de Maintien de la Paix.

(PAGE VIERGE)

# Soutien à l'organisation et l'entraînement des états-majors et des unités

401. Le domaine d'application originel du concept RECAMP est la montée en puissance des forces africaines en attente. Aujourd'hui, ce mode d'action s'applique également à la coopération bilatérale spécifique dans le cadre du renforcement des capacités de l'exercice de la souveraineté.

## Section I – Développement de la capacité d'anticipation et de conduite de crises des états-majors

402. Il est impératif de disposer, au niveau des forces en attente, d'états-majors de niveau opératif, aptes à concevoir, planifier et conduire l'engagement d'une force en opération.
403. RECAMP constitue un cadre approprié pour apporter à ces états-majors l'expertise nécessaire par le biais de missions d'audit, d'un soutien à l'organisation d'exercices adaptés voire d'un appui au processus de certification. Ces prestations doivent toutefois s'inscrire dans la feuille de route des organisations sous régionales et des forces en attente.
404. Les forces de présence et de souveraineté co-organisent avec la brigade et les États contributeurs des exercices sur carte ou d'entraînement des équipes de commandement.

## Section II – Renforcement des capacités opérationnelles des unités

405. Il s'agit de créer les conditions tactiques et techniques permettant soit l'intégration des unités dédiées au sein des forces en attente, soit le déploiement d'autres unités au sein d'une opération de maintien de la paix.

### L'instruction opérationnelle et technique élémentaire et tactique

406. Les unités africaines bénéficient rarement dans leur pays des conditions et des moyens de s'entraîner convenablement. Leur capacité opérationnelle s'en ressent fréquemment et nécessite une remise à niveau, qu'elle soit de nature technique ou tactique.
407. RECAMP offre la possibilité de recourir à des détachements ou à des programmes d'instruction spécialisée (DIO<sup>20</sup>, DIT<sup>21</sup>). Contribuant directement à l'appui de la capacité opérationnelle des unités, ces formations sont entreprises le plus souvent dans le cadre des plans de coopération opérationnelle mis en œuvre par les pôles de coopération ou par l'intermédiaire des projets de la DCSD, au titre des actions de coopération structurelle.
408. Le niveau visé va de l'unité élémentaire au bataillon et/ou groupe de spécialistes. En complément, l'accent doit être mis sur la constitution d'un vivier de formateurs africains.
409. Ainsi, les armées africaines doivent développer en propre ces capacités d'instruction et d'entraînement afin de mutualiser les expériences et les compétences, prioritairement au niveau sous-régional.

### Le cycle d'entraînement et d'exercice RECAMP

410. Dans le cadre de l'appui au développement de la capacité opérationnelle des unités africaines, RECAMP envisage également de soutenir l'organisation d'exercices destinés aux unités par l'intermédiaire de *FTX (Field Training Exercise)*.

<sup>20</sup> Détachement d'instruction opérationnelle.

<sup>21</sup> Détachement d'Instruction Opérationnelle ou Technique.

411. Décentralisé au niveau régional et initié par l'état-major de chaque FAA selon la logique d'appropriation des partenaires africains, le cycle se déroule sur une période de 2 à 3 ans :

- a. Identification avec l'organisation sous-régionale de l'effet final recherché :
  - (1) Définir un objectif commun (certification opérationnelle de la force ou déploiement grandeur nature de l'échelon principal, etc.).
  - (2) Élaborer une feuille de route commune cohérente avec les objectifs communs.
  - (3) Éventuellement, trouver les synergies avec les autres partenaires (américains et UE en particulier).
  - (4) Réunir une conférence des contributeurs.
- b. Mise en œuvre de la feuille de route pour la montée en puissance :
  - (1) Aide à la préparation des rendez-vous communs.
  - (2) Conduite des DIO et DIT identifiés.
  - (3) Conduite du ou des exercices de PC (CPX<sup>22</sup>) et exercices sur carte (MAPEX<sup>23</sup>).
  - (4) En fin de cycle, un exercice majeur est conduit, véritable point d'orgue de la feuille de route et matérialisation de la stratégie élaborée conjointement.
- c. Enseignements tirés et préparation de l'itération suivante.



Figure 4 – Différents exemples de DIO.

<sup>22</sup> Command Post Exercise.

<sup>23</sup> MAP Exercise.

## Chapitre 5

# Soutien opérationnel aux contingents

501. Lorsque qu'une crise menace la paix sur le continent, une force africaine de maintien de la paix peut être engagée sous commandement des Nations Unies, de l'Union africaine, d'une organisation sous-régionale ou d'une coalition de circonstance. RECAMP offre un cadre conceptuel permettant d'intégrer les actions de soutien à cette opération.

### Section I – Soutien avant déploiement de la force

#### Mise à disposition d'équipements : les dépôts RECAMP

502. Étant donné les difficultés posées par le manque d'équipement au sein des armées africaines ou en raison des exigences de l'ONU (unités blindées par exemple), il est parfois nécessaire de mettre à disposition, sur court préavis, du matériel au profit des unités qui s'engagent en urgence dans une opération de soutien de la paix.
503. Dans ce cadre, la France soutient les initiatives visant à constituer des dépôts au profit des forces africaines en attente. Un dépôt est ainsi prévu au niveau de l'UA (à Douala) et pour chacune des organisations sous-régionales.
504. Toutefois, bien avant que cet effort ne soit identifié comme prioritaire par l'UA, la France avait mis en place trois dépôts à Dakar, Libreville et Djibouti. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de prévoir l'équipement intégral d'une unité mais plutôt de proposer des compléments matériels qui pourraient faciliter son engagement opérationnel. La définition de ces « *parcs d'alerte* » doit tenir compte de l'existant dans les armées de la sous-région et des capacités critiques identifiées à l'occasion du retour d'expérience des engagements militaires précédents. S'écartant ainsi du principe de modèle unique, chaque dépôt RECAMP doit s'adapter aux réalités de la sous-région tout en agissant en complément des dépôts africains en cours de constitution.

#### Préparation opérationnelle des unités

505. La force qui s'engage dans une opération a généralement besoin d'une mise en condition avant projection (MCP) destinée à atteindre les niveaux de cohésion et de cohérence opérationnelle requis. Celle-ci peut être assurée par des détachements d'instruction opérationnelle, mis en œuvre par la France et d'autres États volontaires, auprès des états-majors ou des unités avant leur engagement.
506. Les états-majors peuvent aussi bénéficier de ces MCP dans les écoles de maintien de la paix. Lorsque les unités ont été équipées de matériels provenant des dépôts RECAMP, des détachements d'instruction technique viennent parfaire l'instruction pour leur mise en œuvre et leur entretien.
507. Pour les états-majors, l'introduction de « l'approche globale » est essentielle à ce stade car elle conditionne la bonne complémentarité des actions futures sur le terrain.

#### Acheminement

508. L'acheminement de la force, à partir des pays d'origine de chaque contingent, doit être coordonné. En fonction des besoins des États africains contributeurs de la force, des partenaires non africains sont susceptibles de fournir un appui dans le domaine du transport, ou de faciliter l'affrètement de moyens de transport. Ces offres de projection de troupes restent généralement soumises à un accord d'État à État.
509. Dans le cadre de RECAMP, la France est en mesure d'appuyer la coordination et la planification de ces mouvements qui peuvent être terrestres, maritimes ou aériens.

## Section II – Soutien logistique après déploiement de la force

### Soutien des équipements mis à disposition par la France

510. Le matériel RECAMP qui est mis à disposition des unités africaines doit être préservé pour être éventuellement réutilisé. Ce matériel est prioritairement entretenu par les utilisateurs africains (conducteurs et petites unités).
511. Restant propriétaire du matériel, les armées françaises peuvent assurer le contrôle de l'entretien de premier niveau et éventuellement le soutien des niveaux supérieurs. Si nécessaire, une base de soutien peut être constituée sur le théâtre.

### Soutien logistique de la force

512. Le soutien logistique français se limite au soutien spécifique du parc RECAMP. Le soutien logistique des opérations sur le continent africain n'est donc en principe pas pris en compte dans le cadre de RECAMP mais peut faire l'objet d'arrangements techniques d'État à État, en particulier si cela est de nature à faciliter la décision d'engagement des forces.

### Soutien administratif et financier

513. RECAMP se fixe pour objectif de mobiliser la communauté internationale en vue du financement des actions contribuant à la paix et à la sécurité, celles-ci dépassant les capacités des budgets africains. Si le ministère de la défense n'a pas vocation à financer le fonctionnement de la force africaine, les armées peuvent participer à la mise sur pied d'une cellule financière auprès des autorités africaines comprenant des représentants des contributeurs au budget de l'opération. Cette cellule a pour rôle de contrôler l'emploi des ressources et d'informer les autorités compétentes. En cas d'emploi des parcs RECAMP dans une telle opération, des accords entre la France, l'État bénéficiaire et l'ONU sont établis.

## Section III – Soutien au processus de résolution de la crise

### Mise à disposition d'experts

514. Dans le cadre du concept RECAMP, la France et d'autres partenaires volontaires peuvent apporter un appui à la résolution de la crise non pour se substituer aux Africains mais pour faciliter, s'ils le souhaitent, leur mission.
515. Les coopérants placés auprès des organisations sous-régionales ont un rôle particulièrement important dans ces actions. Dans le domaine diplomatique, il s'agit de soutenir le dialogue entre les parties, de rechercher le soutien de la communauté internationale ou d'assister la structure politico-militaire de la sous-région. Sur le plan militaire, il s'agit d'apporter une expertise, notamment dans les domaines de l'échange d'informations, de la planification ou de la génération de force.

### Renforcement de la force

516. Lorsque des forces françaises sont déployées sur le même théâtre dans le cadre d'une autre mission, le concept RECAMP permet également de renforcer la force déployée afin d'accroître ses capacités dans la résolution de la crise. En premier lieu, il est possible de renforcer les structures de commandement pour assister les décideurs africains dans les domaines techniques et des procédures. Des officiers et détachements de liaison disposant de moyens de transmissions peuvent être mis en place pour permettre une meilleure coordination entre les contingents et les unités chargées du soutien. Enfin, dans certaines conditions, il est possible de placer des détachements d'instruction auprès des unités dont la préparation mérite d'être prolongée.

### Appui par une force extérieure

517. En apparence contradiction avec la notion d'appropriation, cet appui constitue la dernière étape d'un accompagnement vers la pleine autonomie. Dans certains cas, il peut être souhaitable qu'une force robuste, placée sous commandement national ou européen, déployée sur le

théâtre ou à proximité, puisse appuyer la force africaine de maintien de la paix. Cette force peut s'avérer particulièrement utile pendant la phase initiale pour faciliter le déploiement de la force africaine. En cas d'aggravation brutale de la situation qui rendrait la mission de la force de paix difficile à remplir compte tenu de son équipement ou de ses règles d'engagement, cette force non africaine serait susceptible, par exemple, d'extraire une unité menacée ou de renforcer temporairement une zone pour permettre le rétablissement de la situation ante.

518. Cet appui ne doit pas être entendu comme une substitution mais comme un facteur facilitant la décision d'engagement des acteurs africains.
519. Enfin cet adossement d'un contingent africain à une force robuste doit être préparé dans le long terme en multipliant les échanges et les exercices mettant en œuvre une telle situation. Les états-majors français déployés sur le continent ont vocation à initier et faire vivre cet entraînement commun à l'échelon sous-régional.

(PAGE VIERGE)

### Un besoin de coordination plus que jamais nécessaire

601. Les deux premiers chapitres de ce concept exposent les conditions qui fondent la nécessité d'une approche multilatérale et globale des questions de paix et de sécurité en Afrique aujourd'hui.
602. RECAMP n'a pas vocation à coordonner ces actions mais simplement à offrir une référence permettant d'inscrire l'action des armées dans un cadre plus général en intégrant ce dernier le plus en amont possible.
603. Au premier rang de cette exigence de cohérence (voir annexe B), le partage des appréciations de situation (menaces, risques, moyens et modes d'action pour y faire face) avec nos partenaires s'effectue au quotidien via le réseau des attachés, des coopérants ou des forces de présence et de souveraineté. Ce partage est la clé de voûte d'un véritable partenariat tout en garantissant l'appropriation nécessaire des enjeux de paix et de sécurité par les acteurs du continent.
604. Vient ensuite la nécessité de coordonner notre action avec celle des organisations internationales, l'Union européenne en particulier. Les travaux quotidiens menés avec les organes dédiés du Service européen d'action extérieure (SEAE) et de la Commission favorisent l'implication de cet ensemble qui dispose de moyens financiers importants.
605. États-Unis, Canada, Japon, partenaires européens et demain Chine, Inde et Brésil, les acteurs bilatéraux sont de plus en plus nombreux et actifs sur le continent en matière de questions de sécurité. La cohérence de nos actions respectives doit faire l'objet d'efforts accrus au sein des dialogues bilatéraux et débouche aujourd'hui sur des projets communs prometteurs.
606. Enfin, à l'échelle nationale, la cohérence des actions en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique vit à travers les échanges réguliers entre toutes les administrations concernées. Elle s'appuie en particulier sur la complémentarité entre la coopération opérationnelle et la coopération structurelle qui est assurée par la réunion du Comité de Pilotage (COPIL) entre EMA/RI<sup>24</sup> et DCSD, et au niveau ministériel par le Comité d'orientation stratégique (COS) qui réunit les deux ministres. Cette nécessaire coordination doit être développée dorénavant vers la sphère privée qui dispose aujourd'hui de nombreux outils à même de compléter l'action gouvernementale.

---

<sup>24</sup> Relations Internationales.

(PAGE VIERGE)

# Annexe A

## Les acteurs français de RECAMP

### Au sein du ministère de la Défense

A01. La DAS contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du concept par le biais de ses prérogatives en matière de réflexion stratégique et d'analyse prospective.

### *L'état-major des armées (EMA)*

A02. L'état-major des armées est à l'initiative du concept. Il s'attache notamment à :

- a. Promouvoir le concept à l'extérieur des armées à travers l'approche globale de l'architecture africaine de paix et de sécurité.
- b. Définir les actions à conduire en interarmées et avec les armées étrangères désireuses de participer.
- c. S'assurer du maintien à niveau des équipements stockés et de l'acheminement des moyens nécessaires.
- d. Fixer les directives aux forces pré-positionnées pour les actions menées dans le cadre de ce concept.
- e. Assurer le commandement opérationnel des éléments militaires engagés en soutien de forces africaines.
- f. Coordonner le soutien administratif et logistique assuré par la France dans les opérations.

### *Les Attachés de défense (AD)*

A03. Tous les AD sont concernés par la promotion du concept auprès des autorités militaires de leur pays d'accréditation.

A04. Ce rôle revêt un caractère particulier pour tous les AD résidant en Europe et en Afrique, dont les pays sont appelés à être les premiers contributeurs du concept.

### *Les armées et directions de services interarmées*

A05. Les états-majors d'armée et les directions sont concernés, en tant qu'autorités organiques, pour la mise à disposition de moyens, de forces et de modules pour les actions de formation ou de soutien opérationnel.

A06. La gendarmerie est appelée également à prendre une fonction essentielle à travers les Détachements d'instruction de la gendarmerie (DIG), en raison du rôle croissant joué par les forces de ce type dans la stabilité des pays.

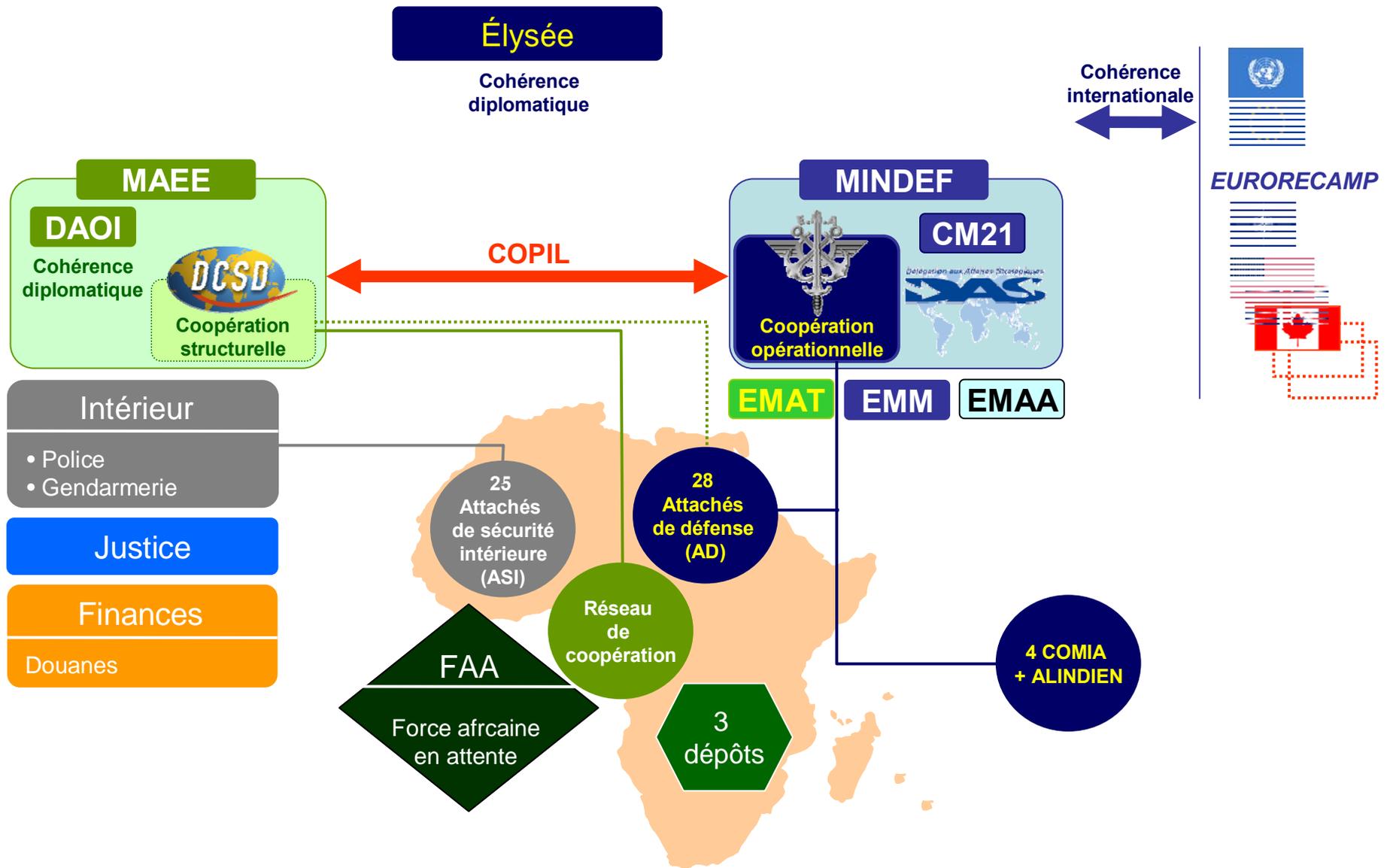


Figure 5 – Acteurs et cohérence de l'action.

## Les forces de présence et de souveraineté

- A07. Les forces françaises pré positionnées entretiennent un lien permanent avec les organisations sous-régionales et les pays de leur environnement. Chaque sous-région est ainsi l'interlocuteur privilégié d'une force : les FFDJ<sup>25</sup> pour l'EASFCOM<sup>26</sup>, les FAZSOI<sup>27</sup> pour la SADC<sup>28</sup>, les FFG<sup>29</sup>.
- A08. pour la CEEAC<sup>30</sup> et les EFS<sup>31</sup> pour la CEDEAO<sup>32</sup>. Dans un volet plus spécifiquement marine, ALINDIEN<sup>33</sup> ainsi que la mission CORYMBE sont susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre de ce concept, notamment au travers de la formation, de l'appui à la projection et du soutien de la force.
- A09. La création du pôle opérationnel de coopération de Dakar (EFS) est un tournant essentiel dans la mesure où cette entité sera principalement dédiée à la coopération opérationnelle. Ce modèle pourrait être décliné à l'avenir dans d'autres pays prioritaires.

## Au sein du ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE)

- A10. Les directions du MAEE chargées de l'Afrique, des relations avec les Nations Unies ou avec l'Union européenne jouent un rôle prépondérant dans RECAMP :
- Pilotage politique du concept en définissant les lignes diplomatiques de l'investissement français.
  - Promotion du concept auprès des Nations Unies, de l'Union européenne et de ses pays membres, de l'UA et des organisations sous-régionales africaines.
  - Recherche d'une prise en compte de certains aspects du concept par la Commission européenne, dans le cadre de sa politique de coopération extérieure.

## La Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD)

- A11. La DCSD participe pleinement au concept RECAMP dans le cadre de ses champs d'action :
- Sécurité de défense.
  - Sécurité intérieure.
  - Protection civile.
  - Sortie de crise : Réforme Du secteur de la sécurité (RSS), Désarmement, Démobilisation, Réadaptation et Réintégration (DDRR).
  - Soutien.
- A12. La DCSD intervient en amont lors de la programmation des activités et dans les volets du concept RECAMP entrant dans son domaine de compétence :
- La formation grâce à son action avec les écoles nationales à vocation régionale (ENVR) et dans les écoles nationales en Afrique.
  - Le conseil de haut niveau et l'audit.
  - L'appui technique.
  - Le soutien logistique.

<sup>25</sup> Forces Françaises à Djibouti.

<sup>26</sup> *Eastern Africa stand-by force coordination mechanism.*

<sup>27</sup> Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien.

<sup>28</sup> *Southern Africa development community* /Communauté de développement de l'Afrique australe.

<sup>29</sup> Forces Françaises au Gabon.

<sup>30</sup> Communauté Économique des États d'Afrique Centrale.

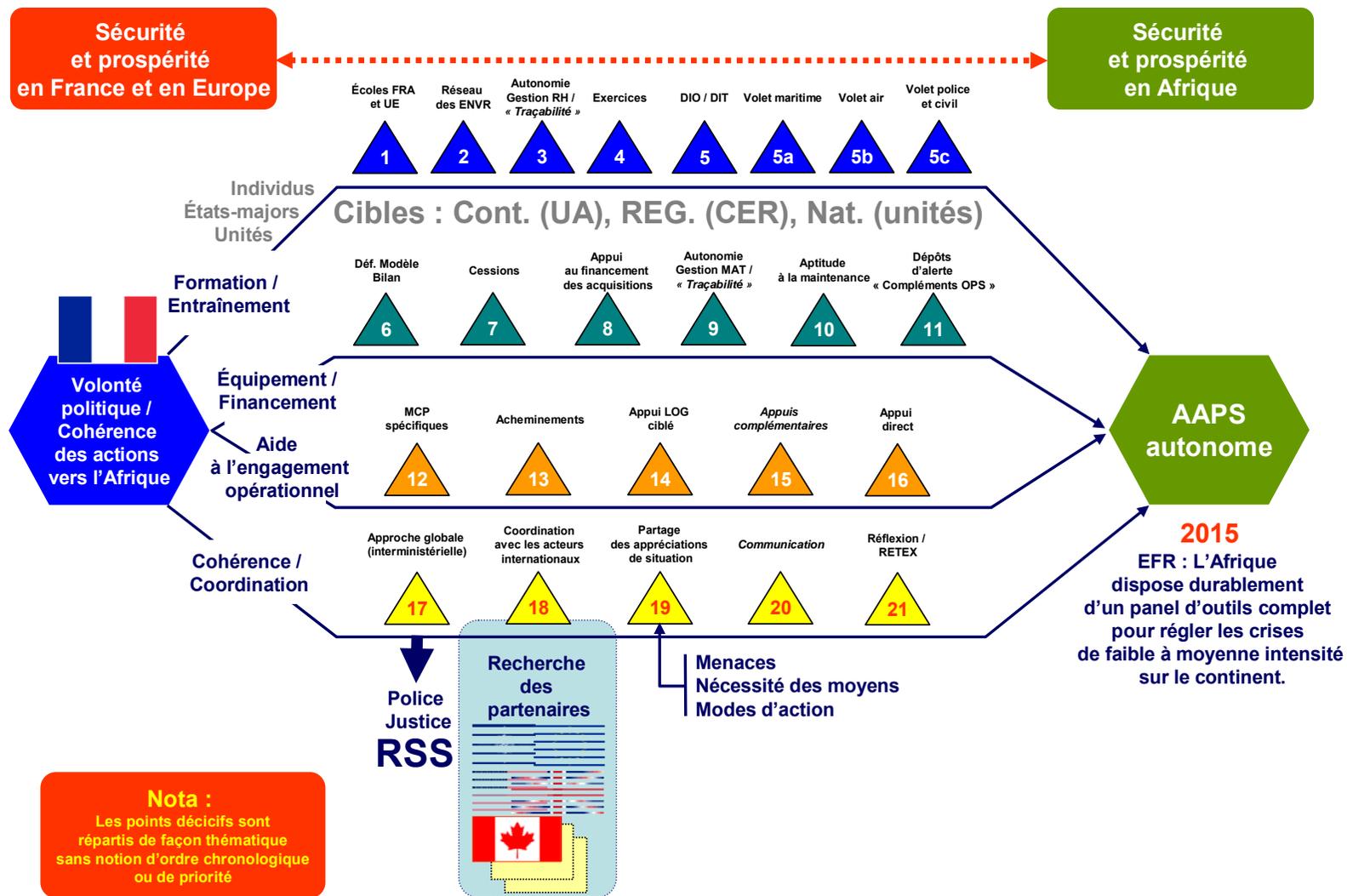
<sup>31</sup> Éléments Français au Sénégal.

<sup>32</sup> Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest.

<sup>33</sup> AmiraL (océan)INDIEN.

(PAGE VIERGE)

# RECAMP RÉNOVÉ : approche stratégique française de la sécurité en Afrique



(PAGE VIERGE)

## Annexe B (suite)

### Catalogues des points décisifs

N°	Proposition
1	Poursuite de l'accueil des stagiaires africains dans les écoles FRA et UE (au titre des relations bilatérales). Ce flux a vocation à décroître au rythme de la montée en puissance d'une autonomie africaine en matière de formation mais sera toujours proposé au titre des partenariats bilatéraux
2	Les ENVR sont le fer de lance de l'autonomie africaine en matière de formation. Il s'agit désormais de mettre l'accent sur la « formation des formateurs » ; Sans omettre le réseau des écoles nationales accueillant des stagiaires d'autres pays africains (appui <i>via</i> la DCSD).
3	Sélection des potentiels – formation – gestion des compétences : axe critique de l'autonomie dans la durée.
4	Activités en coopération (COMIA) ou autonomes (UA, CER). Du niveau stratégique à tactique. C'est l'AAPS en mouvement. + exercices nationaux et régionaux appuyés par La France ( <i>via</i> DCSD).
5	Effort sur l'adaptation des DIO.DIT à la demande, aux besoins identifiés par la coopération structurelle. Base de données comparative pour étendre l'offre.
5a, 5b, 5c	Le développement des capacités africaines doit être accentué dans les volets « marine » (gardes côte, Lutte contre la piraterie maritime ou LCPM), air (surveillance, transport,) et sécurité (police, gendarmerie, sécurité civile...).
6	1 – Consolider le modèle FAA. 2- Principe d'adaptation aux besoins. 3 – Dresser un bilan de la montée en puissance matérielle des brigades.
7	Équiper <i>via</i> les cessions au profit de la FAA (P1) et des armées nationales (P2).
8	Équiper <i>via</i> l'acquisition par les États africains (autonomie) en recherchant tous les modes de financement.
9	Consolider l'autonomie des armées africaines en développant une capacité vision/gestion matérielle à long terme (cohérence des parcs ?).
10	Faire durer les équipements cédés, acquis.
11	Politique des dépôts : vers la logique de complément d'alerte en vue de l'engagement opérationnel (type parc d'alerte PEGP). Lister l'existant (FRA, autres nations) et faire évoluer.
12	Appuyer la mise en condition des détachements avant engagement opérationnel (type : MICOPAX, EUTM). Réalisme, adaptation aux conditions d'engagement (s'inspirer du DAO Canjuers).
13	Capacité stratégique / Opération critique/ Quelles ressources en Afrique ? Quels partenaires (OTAN, USA, UE...) ? Modalités d'appui au transport ?
14	Compléter les capacités LOG de la force africaine engagée pour éviter les difficultés qui pourraient entraver l'initiative autonome africaine.
15	Apporter les appuis dans les capacités « déficitaires » : RENS, appuis feux, OMI, ACM.
16	Paradoxe au regard du principe d'autonomie... mais nécessité pragmatique. Adosser un contingent africain à une force « robuste » (idéalement européenne) doit favoriser les décisions politiques d'engagement (UA, OSR).

17	S'inscrire dans un cadre global de sécurité – éviter l'éparpillement des initiatives (risque de dilution). Attention à l'application des schémas et des modèles...
18	Prendre la mesure de nos capacités. Partager les projets (cohérence).
19	S'entendre sur les besoins avec les partenaires africains c'est d'abord partager la même vision des menaces à court et moyen terme. Intégrer la vision africaine de la sécurité dans le concept et sa mise en œuvre (principe central de l'appropriation).
20	Interne : mettre les armées en ordre de bataille sur une vision claire et partagée des enjeux RECAMP... Externe : démontrer la « <i>modernité</i> » du concept face aux scepticismes habituels.
21	Intégrer le concept dans la politique française pour l'Afrique ainsi que dans la communauté de réflexion des « <i>africanistes</i> ». Faire évoluer le concept en le confrontant au RETour d'EXpérience (RETEX).

## Annexe C

# Demande d'incorporation des amendements

1. Le lecteur d'un document de référence interarmées ayant relevé des erreurs, des coquilles, des fautes de français ou ayant des remarques ou des suggestions à formuler pour améliorer sa teneur, peut saisir le CICDE en les faisant parvenir (sur le modèle du tableau ci-dessous) au :

**Sous-directeur Synergie doctrinale**  
**CICDE**  
**École militaire**  
**21, Place JOFFRE**  
**75700 PARIS SP 07**

ou en téléphonant au **01 44 42 83 38** pour obtenir l'adresse électronique valide à cette époque

ou encore en ligne sur les sites Intradef ou Internet du centre à l'adresse <http://www.cicde.defense.gouv.fr>

N°	Origine	Paragraphe (n°)	Sous-paragraphe	Ligne	Commentaire
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

2. Les amendements validés par le Directeur du CICDE seront répertoriés **en rouge** dans le tableau intitulé « *Récapitulatif des amendements* » figurant en **page 7 de la version électronique du document**.

(PAGE VIERGE)

### Partie I – Sigles, acronymes et abréviations

#### Sigles

D01. Dans un sigle, chaque lettre se prononce distinctement comme si un point les séparait.

#### Acronymes

D02. Un acronyme se compose d'une ou de plusieurs syllabes pouvant se prononcer comme un mot à part entière.

#### Abréviations

D03. Ce lexique ne prend en compte que les abréviations conventionnelles telles que définies dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale* (LRTUIN), pages 5 à 11.

#### Charte graphique du lexique

D04. Dans ce lexique, tous les caractères composant un sigle, un acronyme ou une abréviation sont écrits en lettres capitales afin que le lecteur puisse en mémoriser la signification.

D05. Les sigles, acronymes et abréviations d'origine française sont écrits en **Arial gras, taille 9, caractères romains, couleur rouge**. Les sigles, acronymes et abréviations d'origine étrangère ou antique sont écrits en **Arial gras, taille 9, caractères italiques, couleur bleue**.

#### Liste des sigles, acronymes et abréviations utilisés dans ce document

<b>AAP</b>	<i>Allied Administrative Publication</i>
<b>AFRICOM</b>	<i>(USA) AFRica COMmand</i>
<b>AJP</b>	<i>Allied Joint Publication/Publication interarmées interalliée</i>
<b>AAPS</b>	Architecture Africaine de Paix et de Sécurité
<b>AD</b>	Attaché de Défense
<b>AMISOM</b>	<i>African union MISsion in SOMalia</i>
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique d'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États d'Afrique Centrale
<b>CEMA</b>	Chef d'État-Major des Armées
<b>cf.</b>	<i>Confer</i> , voir, se référer à...
<b>CIA</b>	Concept InterArmées
<b>CICDE</b>	Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentations
<b>COMIA</b>	Commandement Interarmées
<b>COFIL</b>	COmité de PILotage
<b>COS</b>	Comité d'Orientation Stratégique
<b>CPS</b>	Conseil de Paix et de Sécurité
<b>CPX</b>	<i>Command Post Exercise</i>
<b>CSID</b>	Cours Supérieur Interarmées de Défense
<b>DAS</b>	Délégation aux Affaires Stratégiques
<b>DCSD</b>	Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense
<b>DDRR</b>	Désarmement, Démobilisation, Réadaptation et Réintégration
<b>DÉF</b>	DÉFense
<b>DIG</b>	Détachement d'Instruction de la Gendarmerie
<b>DIO</b>	Détachement d'Instruction Opérationnelle
<b>EASFCOM</b>	<i>Eastern Africa Stand-by Force Coordination Mechanism /</i> Mécanisme de coordination de la force en attente de l'Afrique de l'Est
<b>EFS</b>	Éléments Français au Sénégal
<b>EMA</b>	État-Major des Armées

<b>EMP</b>	École de Maintien de la Paix
<b>ENVR</b>	Écoles Nationales à Vocation Régionales
<b>EURORECAMP</b>	(Partenariat stratégique entre les pays d'Afrique et l'Union européenne)
<b>FAA</b>	Force Africaine en Attente
<b>FAZSOI</b>	Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien
<b>FFDJ</b>	Forces Française de Djibouti
<b>FFG</b>	Forces Françaises au Gabon
<b>FICA</b>	Forum de l'IHEDN pour le Continent Africain
<b>FTX</b>	<i>Field Training Exercise</i>
<b>IHEDN</b>	Institut des Hautes Études de Défense Nationale
<b>ISBN</b>	<i>International Standard Book Number /</i> Numéro international normalisé du livre
<b>LBDSN-2008</b>	Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale – 2008
<b>LRTUIN</b>	Lexique des Règles Typographiques en Usage à l'Imprimerie Nationale
<b>MAEE</b>	Ministère des Affaires Étrangères et Européennes
<b>MAPEX</b>	<i>MAP EXercise</i>
<b>n°</b>	Numéro(s)
<b>NP</b>	<b>NON PROTÉGÉ</b>
<b>OMP</b>	Opérations de Maintien de la Paix
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OSR</b>	Organisation Sous-régionale
<b>PALOP</b>	Pays Africains de Langue Officielle Portugaise
<b>PAMPA</b>	Programme d'Appui à la Paix en Afrique
<b>p.</b>	Page
<b>PGP</b>	Pôle Graphique de Paris
<b>RECAMP</b>	Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix
<b>Réf.</b>	Référence
<b>RETEX</b>	RETOur d'EXpérience
<b>RI</b>	Relations Internationales
<b>RSS</b>	Réforme du Secteur de la Sécurité
<b>SADC</b>	<i>Southern Africa development community /</i> Communauté de développement de l'Afrique australe.
<b>SD-SD</b>	Sous-Directeur Synergie Doctrinale (CICDE)
<b>SPAC</b>	Service Parisien d'Administration Centrale
<b>TICAD</b>	<i>Tokyo International Conference on African Development /</i> Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UE</b>	Union Européenne

## Partie II – Termes et définitions

(Sans objet).

# Résumé

## DIA-3.4.7(B)\_RECAMP(2011)

1. Publié pour la première fois en 1997 et refondu en 2004, le concept RECAMP est un outil dédié à la prévention des conflits en Afrique subsaharienne. Il traduit l'engagement de la France à soutenir, dans un cadre européen, la mise sur pied de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) définie par l'Union Africaine (UA) en 2002. Ce soutien passe par le développement de coopérations structurelles (DCSD) et opérationnelles (EMA).
2. En étendant le champ d'application au renforcement des capacités d'exercice de la souveraineté, cette nouvelle version s'adapte à la réalité des menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'Afrique. En effet, ourdies par des réseaux puissants, mêlant activités terroristes et mafieuses, ces menaces s'affranchissent de plus en plus des frontières et constituent des défis immenses pour les États et leurs armées.
3. Pour y répondre, le concept RECAMP propose un cheminement logique fondé sur une stratégie indirecte visant prioritairement l'appropriation africaine des enjeux de paix et de stabilité. L'accompagnement des armées africaines s'intègre dans une approche désormais globale des questions de sécurité et tient compte de la présence croissante d'autres acteurs (qu'il s'agisse des puissances établies ou émergentes, des Organisations internationales [OI] et non gouvernementales [ONG], du secteur privé). Au premier rang de ces derniers, se trouve l'Union européenne (UE) avec le partenariat stratégique qu'elle a formalisé avec l'Afrique à Lisbonne en 2007.
4. À la lumière de nos propres enseignements opérationnels, le caractère interarmées des capacités à développer doit conduire à un effort accru sur les dimensions aériennes et navales.
5. *In fine*, la capacité des acteurs du continent africain à appréhender puis gérer les crises qui menacent son développement constitue la clé de voûte de nos intérêts ; elle conditionne la paix et la stabilité à l'intérieur même de nos frontières.
6. En écho au discours du Cap prononcé par le président de la République le 28 février 2008, la nouvelle version du concept RECAMP traduit la vision politico-stratégique nationale des enjeux de paix et de sécurité en Afrique.



Ce document est un produit réalisé par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), Organisme interarmées (OIA) œuvrant au profit de l'État-major des armées (EMA). Point de contact :

**CICDE, Sous-directeur Synergie doctrinale (SD-SD)**

**École militaire**

**1, place JOFFRE**

**75700 PARIS SP 07**

**Téléphone 01 44 42 83 38**

Par principe, le CICDE ne gère aucune bibliothèque physique et ne diffuse aucun document sous forme papier. Il met à la disposition du public une bibliothèque virtuelle unique réactualisée en permanence. Les documents classifiés ne peuvent être téléchargés que sur des réseaux protégés.

La version électronique de ce document est en ligne sur les sites Intradef et Internet du CICDE à l'adresse <http://www.cicde.defense.gouv.fr> à la rubrique *Corpus conceptuel et doctrinal interarmées français (CCDIA-FRA)*.